

**portant délégation de fonction et de signature à
Monsieur Alain SUARD, Premier Adjoint**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du **21 mars 2026** constatant l'élection de Monsieur Alain SUARD en qualité d'adjoint au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il convient de déléguer une partie des délégations du maire à Monsieur Alain SUARD,

Arrête

Article 1er : Il est donné à Monsieur Alain SUARD, adjoint, délégation de fonction, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- Finances
- Ressources Humaines
- Urbanisme - Environnement

Article 2 : Il est donné à Monsieur Alain SUARD, adjoint, délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- Finances
- Ressources Humaines
- Urbanisme - Environnement

Article 3 : En cas d'indisponibilité de Monsieur Alain SUARD, il est également attribué à Marc BOURGES, 3^{ème} Adjoint, ou à défaut, Madame Virgine FILOCHE, 2^{ème} Adjoint, les attributions suivantes :

- Finances
- Ressources Humaines
- Urbanisme - Environnement

Article 4 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en est arrêté à M. Le Préfet ainsi qu'à Monsieur Le Trésorier.

A IZE, le 3 avril 2026

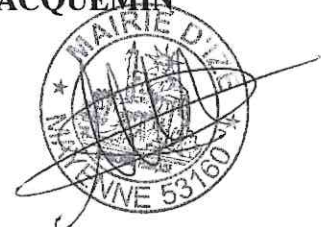
Le Maire

Carine JACQUEMIN

Notifié le : *03 Avril 2026*

Alain SUARD,

1^{er} Adjoint



ARRÊTÉ n° 2026-04-A018

du Maire de la Commune de IZE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 053-215301201-20260403-ARRET202604A018-AR



**portant délégation de fonction et de signature
à Madame FILOCHE Virginie, Deuxième
Adjoint**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du **21 mars 2026** constatant l'élection de Madame Virginie FILOCHE en qualité d'adjoint au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il convient de déléguer une partie des délégations du maire à Madame Virginie FILOCHE,

Arrête

Article 1er : Il est donné à Madame Virginie FILOCHE, adjoint, délégation de fonction, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- Affaires Sociales
- Ecole/Cantine/Transport/Micro-crèche
- Gestion et entretien des logements communaux

Article 2 : Il est donné à Madame Virginie FILOCHE, adjoint, délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- Affaires Sociales
- Ecole/Cantine/Transport/Micro-crèche
- Gestion et entretien des logements communaux

Article 3 : En cas d'indisponibilité de Madame Virginie FILOCHE, il est également attribué à Monsieur Alain SUARD, 1^{er} Adjoint, ou à défaut, Monsieur Marc BOURGES, 3^{ème} Adjoint, les attributions suivantes :

- Affaires Sociales
- Ecole/Cantine/Transport/Micro-crèche
- Gestion et entretien des logements communaux

Article 4 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en est arrêté à M. Le Préfet ainsi qu'à Monsieur Le Trésorier.

A IZE, le 3 avril 2026

Le Maire

Carine JACQUEMIN

Notifié le : 3 avril 2026

Virginie FILOCHE,

2^{ème} Adjoint



**portant délégation de fonction et de signature
à Monsieur Marc BOURGES, Troisième
Adjoint**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du **21 mars 2026** constatant l'élection de Monsieur Marc BOURGES en qualité d'adjoint au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il convient de déléguer une partie des délégations du maire à Monsieur Marc BOURGES,

Arrête

Article 1er : Il est donné à Monsieur Marc BOURGES, adjoint, délégation de fonction, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- Voiries
- Cimetière
- Gestion et entretien des bâtiments communaux

Article 2 : Il est donné à Monsieur Marc BOURGES, adjoint, délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- Voiries
- Cimetière
- Gestion et entretien des bâtiments communaux

Article 3 : En cas d'indisponibilité de Monsieur Marc BOURGES, il est également attribué à Madame Virginie FILOCHE, 2^{ème} Adjoint, ou à défaut, Monsieur Alain SUARD, 1^{er} Adjoint, les attributions suivantes :

- Voiries
- Cimetière
- Gestion et entretien des bâtiments communaux

Article 4 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en est arrêté à M. Le Préfet ainsi qu'à Monsieur Le Trésorier.

A IZE, le 3 avril 2026

Le Maire

Carine JACQUEMIN

Notifié le : 03 Avril 2026

Marc BOURGES,

3^{ème} Adjoint

